

PANGEA X : saisie 1,4 tonne de produits de santé

Abderrahim DERRAJI - 2017-09-27 23:46:28 - Vu sur pharmacie.ma

L'opération internationale "PANGEA X " a eu lieu cette année du 12 au 19 septembre 2017 et a concerné une centaine de pays. Cette opération d'envergure a permis de nombreuses arrestations et constatations dans de un grand nombre de pays, comme elle a permis la saisie de milliers de boîtes de médicaments potentiellement dangereux. D'après un communiqué de l'ANSM, l'opération menée en France a permis la saisie de plus de 433.000 produits de santé illicites et 1,4 tonne de produits de santé en vrac dont plus de 70 % proviennent d'Asie (principalement d'Inde et de Singapour). La majorité de ces produits est constituée de médicaments dépourvus d'autorisation de mise sur le marché, de médicaments détournés de leur usage et utilisés comme stupéfiants, de produits dopants (stéroïdes, hormones de croissance, etc.), de crèmes éclaircissantes pour la peau mais aussi de principes actifs pharmaceutiques en vrac. Le Service Commun des Laboratoires du ministère des finances de l'Hexagone a effectué près de 130 analyses scientifiques concernant, entre autres, des produits dopants (dans 22 % des cas), des médicaments destinés aux dysfonctionnements érectiles (14 % des cas), des psychotropes et stupéfiants (13 % des cas) et des médicaments variés (26 % des cas). Au total, 185 sites Internet illégaux de vente de faux médicaments ont été identifiés au cours de l'opération: PANGEA est, de ce fait, la plus vaste opération de ce type menée sur Internet. Elle est coordonnée par Interpol, l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), le Permanent Forum on International Pharmaceutical Crime (PFIPC), le Head of Medecine Agencies Working Group of Enforcement Officers (HMA/WGEO) et appuyée par les industriels du médicament.

Parmi les médicaments illicites, l'opération PANGEA X s'est axée sur le Fentanyl et ses dérivés en raison de la consommation récréative de fentanylloïdes qui sévit depuis environ cinq ans avec de intoxications ayant entraîné des décès. Les médicaments et les produits médicaux falsifiés constituent un réel danger pour la santé des consommateurs. La mise en vente de produits de santé sur Internet est réglementée. Seul le circuit des pharmacies d'officine et de leurs sites autorisés pour la vente en ligne de médicaments, régulièrement contrôlé par les autorités sanitaires, apporte des garanties sur la qualité, l'efficacité et la sécurité des médicaments achetés. L'ANSM rappelle qu'en achetant des médicaments sur internet en dehors des circuits légaux, les consommateurs s'exposent à utiliser des produits dont la qualité n'est pas assurée, dont les conditions de transport ne sont pas garanties et dont le bénéfice/risque n'a pas été évalué.